L'ASYMPTOMATIQUE
BULLES, ZYGOMATIQUES ET POSTILLONS

© Asymptomatique.be

UNE PREMIÈRE VICTOIRE CONTRE LE GOUVERNEMENT MAIS... LES CINÉMAS SONT-ILS "VICTIMES" DU POP-CORN ?

Publié le 28 décembre 2021 par Contribution extérieure

Si les théâtres et les Centres Culturels peuvent immédiatement rouvrir, ce n'est pas encore le cas des cinémas. "Still Standing For Culture" avance une possible "explication" ... les popcorns !
Catégorie : COVID contre GOLIATH

L'ASYMPTOMATIQUE
BULLES, ZYGOMATIQUES ET POSTILLONS

© Asymptomatique.be

Cul-terreux / Gouvernement, 1-0. Le Conseil d'État, saisi par un producteur indépendant (1), vient d'annuler ce jour, le 28 décembre 2021, l'Arrêté Royal qui avait ordonné la fermeture de tous les lieux culturels à partir du 26 décembre.

Une victoire surprise, par KO debout, pour tous les cultureux, tous les cul-terreux, contre une mesure soit disant "sanitaire", qui avait été contestée par les "experts" gouvernementaux eux-mêmes, et qui avait illico enclenché un mouvement massif de désobéissance civile dans toute la partie francophone du pays (2).
Mais l'avis du conseil d'État, s'il permet "légalement" la réouverture immédiate des théâtres et des centres culturels, exclut pour le moment "les cinémas" de son champ d'application. "Still Standing for Culture" avance ci-dessous une possible explication (Claude Semal)

Virus ou pop-corn ?

Dès ce soir, c'est tout-à-fait légalement que théâtres et centres culturels peuvent ouvrir leurs portes : le Conseil d'Etat a en effet suspendu la décision du CODECO du 22 décembre ordonnant la fermeture des lieux culturels !
Curieusement, les cinémas ne sont pas concernés par cet arrêt. Comment l'expliquer ? Une hypothèse est que le Conseil d'Etat se serait laissé embrouiller par la différence de traitement que le CODECO a instaurée dans ses précédentes mesures, rangeant les cinémas dans un autre article que les autres lieux culturels. Pour les profanes, les voies du CODECO sont parfois impénétrables...
En effet, depuis quelques semaines, les cinémas devaient faire respecter des distances entre groupes de spectateurs, à l'inverse des théâtres et centres culturels. Pour quelle raison ? Les grands complexes de cinéma, davantage préoccupés par la vente de confiseries que par la programmation de films, avaient fait du lobbying afin que leurs spectateurs puissent continuer à manger et boire dans les salles, en enlevant donc leur masque mais en respectant en contrepartie des distances.
Pour les cinémas indépendants, cette discrimination est donc une double peine, qui sera espérons-le vite abolie. En attendant, la désobéissance des lieux culturels est devenue celle des salles de cinéma. Soutenons-les !

Still Standing For Culture

(1) Plusieurs recours avaient été introduits, pour annuler la décision tant controversée du CODECO, mais c'est celui du producteur Mathieu Pinte et de Sgaranelle Production, qui avaient programmé un spectacle de fin d'année au centre culturel d'Auderghem, qui a été le premier à faire retoquer la

L'ASYMPTOMATIQUE
BULLES, ZYGOMATIQUES ET POSTILLONS

© Asymptomatique.be

très contestée décision gouvernementale.

(2) De la Muette de Portici aux larmes de Marius : AUX ARTS MES CITOYENS !